**PROVINCE DE LIEGE**

**ARRONDISSEMENT DE HUY**

**COMMUNE D'ANTHISNES**



 **R A P P O R T**

 **accompagnant le budget**

 **de l'exercice 2 0 2 4**

 **en application de l’article L-1122-23**

 **du Code de la démocratie locale et de la décentralisation**

Vu l'article L-1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

 Le Collège communal présente au Conseil Communal le rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2024 :

1. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET 2024 :

11. Tableau récapitulatif

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Service ordinaire | Service extraordinaire |
| Recettes exercice proprement dit | 6.325.950,53 | 1.000.204,47 |
| Dépenses exercice proprement dit | 6.090.775,05 | 2.833.964,88 |
| Boni / Mali exercice proprement dit | 235.175,48 | -1.833.760,41 |
| Recettes exercices antérieurs | 977.486,26 | 85.574,70 |
| Dépenses exercices antérieurs | 39.797,67 | 180.000,00 |
| Boni/Mali exercices antérieurs | 937.688,59 | -94.425,30 |
| Prélèvements en recettes | 0,00 | 2.282.056,30 |
| Prélèvements en dépenses | 582.000,00 | 0,00 |
| Recettes globales | 7.303.436,79 | 3.367.835,47 |
| Dépenses globales | 6.712.572,72 | 3.013.964,88 |
| Boni / Mali global | 590.864,07 | 353.870,59 |

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Budget précédent | Après la dernière M.B. | Adaptations en + | Adaptations en - | Total après adaptations |
| Prévisions des recettes globales | 7.504.556,63 | 213.415,95 |   | 7.717.972,58 |
| Prévisions des dépenses globales | 6.736.967,93 | 3.518,39 |   | 6.740.486,32 |
| Résultat présumé au 31/12 de l’exercice n-1 | 767.588,70 | 209.897,56 |   | 977.486,26 |

2.2. Service extraordinaire

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Budget précédent | Après la dernière M.B. | Adaptations en + | Adaptations en - | Total après adaptations |
| Prévisions des recettes globales | 4.531.234,71 |   | -1.851.091,42 | 2.680.143,29 |
| Prévisions des dépenses globales | 4.497.568,59 |   | -1.903.000,00 | 2.594.568,59 |
| Résultat présumé au 31/12 de l’exercice n-1 | 33.666,12 |   | 51.908,58 | 85.574,70 |

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l’indiquer)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Dotations approuvées par l’autorité de tutelle | Date d’approbation du budget par l’autorité de tutelle |
| CPAS | 387.867,03 | Conseil communal du 20/12/2023 |
| Fabrique d’Eglise d’Anthisnes Ord. | 12.224,94 | Conseil communal du 28/08/23 |
| Fabrique d’Eglise d’Anthisnes EO | 33.134,64 | Conseil communal du 28/08/23 |
| Fabrique d’Eglise de Hody Ord. | 4.532,74 | Conseil communal du 05/10/23 |
| Fabrique d’Eglise de Hody EO | 17.000,00 | Conseil communal du 05/10/23 |
| Fabrique d'Eglise de Vien EO | 15.899,40 | Conseil communal du 05/10/23 |
| Zone de police du Condroz Ord. | 339.228,00€ | Conseil de Police du 13/11/2023 et Conseil communal du 20/12/2023 |
| Zone de secours HEMECO Ord. | 162.479,54€ | Conseil de Zone de Secours HEMECO du 21/11/ 2023 et Conseil communal du 20/12/2023 |

Service ordinaire :

 La ventilation des recettes et des dépenses par nature économique et par fonction se présente comme suit pour l'exercice propre (la comparaison avec d’autres exercices se faisant avec les budgets initiaux) :

a) recettes :

- transferts : 93,49% (94,58 % en 2023, 92,96 % en 2022, 94,18 % en 2021), dont 26,25 % de fonds (26,85 % en 2023), 59,06% d'impôts et de redevances (59,07% en 2023) ;

- dette : 1,68% (contre 0,87% en 2023, 1,40 % en 2022 et 1,30 % en 2021) qui comprend à nouveau la prise en charge de remboursement de dette contractée au nom de l’autorité supérieure ; cette nature comprend également les dividendes des intercommunales.

- prestations : 4,83% (4,56% en 2023, 5,64 % en 2022 et 4,41 % en 2021).

b) dépenses :

 Les dépenses de l’exercice propre se répartissent comme suit selon leur nature économique :

- personnel : 45,97% (45,31 % en 2023, 44,46 % en 2022, 44,64 % en 2021, 42,98 % en 2020),

- fonctionnement : 21,54% (22,25% en 2023, 21,19 % en 2022, 20,66 % en 2021, 20,38% en 2020)

- transferts : 25.74% (23,89% en 2023, 25,50 % en 2022, 26,24 % en 2021, 26,85 % en 2020, 26,95 % en 2019).

- dette : 6,75 % (8,55% en 2023, 8,84 % en 2022, 8,45 % en 2021, 9,79 % en 2020, 9,69% en 2019).

Evolution des montants selon les natures de dépenses :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Exercice | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
| Personnel | 2.799.974,79 | 2.629.568,00 | 2.363.723,25 | 2.283.494,15 | 2.169.748,41 | 2.108.043,48 |
| Fonctionnement | 1.312.128,23 | 1291.397,62 | 1.126.631,09 | 1.057.034,56 | 1.028.861,81 | 1.006.535,95 |
| Transferts | 1.567.677,06 | 1.386.217,57 | 1.355.567,09 | 1.342.289,35 | 1.355.580,00 | 1.325.007,84 |
| Dette | 410.994,97 | 495.945,01 | 470.168,62 | 432.457,35 | 494.225,88 | 476.502,48 |

 Les fonctions les plus importantes sont celles relatives à :

- service des travaux : 22,74% (2023 : 25,35%, 2022 : 24,84 %, 2021 : 25,30 %, 2020 : 28,13%)

- administration générale : 30,22% (2023 : 28,97%, 2022 : 28,55 %, 2021 : 29,36%, 2020 : 27,15%)

- assistance sociale : 9,37% (2023 : 8,74%, 2022 : 9,22 %, 2021 : 9,79 %, 2020 : 9,59%)

- enseignement fondamental : 8,34% (2023 : 8%, 2022 : 7,50 %, 2021 : 6,70 %, 2020 : 6,65%),

- Police : 5,57% (2023 : 5,10%, 2022 : 5,21 %, 2021 : 5,34 %, 2020 : 5,30%), une partie des charges (bâtiment) étant à la fonction 124 ;

- immondices : 4,80% (2023 : 5.04%, 2022 : 5,53 %, 2021 : 5,58 %, 2020 : 5,28%).

Le prélèvement en faveur des fonds de réserve du service extraordinaire mobilise 8,67% des ressources globales, soit une augmentation de 3,63 % (5,19 % en 2023, 10,23 % en 2022, 7,58 % en 2021, 11,48% en 2020).

Diverses annexes au budget donnent également une perspective (calculée au moyen de paramètres proposés par la Région Wallonne et par E-Compte) dans l’évolution des recettes et dépenses, et donc des résultats budgétaires, sur plusieurs exercices (« tableau de bord pluriannuel (TBP) – Modèle eComptes »).

*Service Extraordinaire :*

Le montant total du budget de dépenses de 3.013.964,88€ est en légère hausse par rapport à celui de l'exercice précédent (2.702.658,30€).

Les investissements les plus importants sont :

- les travaux d’entretien extraordinaire de la voirie communale, plus particulièrement la réfection de la rue du Centre pour 750.000€ subsidié à hauteur de 570.830,37€ (PIC 2022-2024 et PIMACI) et de la rue des Stepennes pour un montant total de 500.000 euros subsidié à hauteur de 100.000 euros par la Région wallonne ainsi que la réfection des voiries sur fonds propres (coût estimé : 315.000 euros) ;

- l’extension réfectoire de l’école de Villers-aux-Tours pour un montant de 270.000€.

Les autres investissements sont détaillés en annexe au budget.

Conformément aux directives ministérielles, il est précisé que les crédits mentionnés au budget extraordinaire 2024 sont ceux qui seront très vraisemblablement engagés durant cet exercice. Il faut souligner que certains doivent encore faire l'objet de procédures administratives et financières.

Le budget est accompagné des documents indiquant les voies et moyens détaillés pour financer l'ensemble des dépenses extraordinaires, ainsi que l'évolution des charges en résultant (notamment le tableau d'évolution de la dette pour mesurer l'impact sur les finances du service ordinaire).

II. NOTES SUR LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

A. Service ordinaire :

La volonté a été de présenter un budget le plus réaliste possible, en prenant en compte les circonstances financières actuelles et connues ou prévisibles, et rencontrant le prescrit des articles L1314-1 et -2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à savoir l'équilibre à l'exercice propre, dans le cadre d’une gestion financière maîtrisée et pérenne, préservant une trésorerie saine et suffisante.

L'exercice propre se clôture par un boni de 235.175,48€ (contre 115.770,41 en 2023, 304,04 en 2022, 16.083,30 en 2021, 53.853,05 en 2020 et 37.125,96 en 2019) et globalement, le boni est estimé à 590.864,07€ (contre 290.375,31€ en 2023, 839.870,63 en 2022, 964.319,28 en 2021 et 905.716,98 en 2020), dû à l’injection du compte 2022.

D'une manière générale, les dépenses à l'exercice propre sont en légère hausse 6.090.775,05€ (contre 6.039.753,34€ en 2023, 5.316.090,05 en 2022, 5.115.275,41 en 2021, 5.048.416,10 en 2020, 4.916.089,75 en 2019). Elles ont été affinées et vérifiées en fonction des charges effectives et des renseignements disponibles, dans un esprit de prudence, de rigueur et d’économie permettant bien évidemment l’accomplissement tout à fait normal des tâches et missions des services communaux.

Le tableau des charges de personnel communal joint au budget indique toutes les charges prévues, résultant des agents en place (maintien du volume de l'emploi), avec deux indexations (mars- septembre, selon les prévisions du Bureau du Plan conformément aux directives budgétaires), évolutions de carrière, promotion : remplacements, renforcement du personnel administratif et ouvrier (dans la perspective de la retraite d’agents), primes et allocations, etc. Les charges relatives au second pilier de pension des agents contractuels résultent de l’application du taux de 3% décidé par le conseil communal.

Les dotations aux « entités consolidées » sont connues et mentionnées en début de document :

CPAS : subvention communale 387.867,03€ - augmentée de 48.011,96 (précédemment : 339.855,07€ en 2023, 339.855,07€ en 2022, 339.855,07€ en 2021, 339.855,07€ en 2020, 339.855,07€ en 2019, contre 360.000 € en 2018 et 359.960,00 € en 2017).

Zone de police du Condroz : 339.228,00€ (295.838,73 € en 2023 - augmenté d’un montant de 28.451,32€-, 277.147,16 € en 2022 - augmenté d’un montant de 5.434,26 €-, 273.142,85 € en 2021, 267.748,42 € en 2020, 262.572,71 € en 2019 et 257.468,00 euros en 2018).

Zone de secours HEMECO : 162.479,54€ (158.865,02 en 2023, 110.374,86 € en 2022, 118.391,35€ en 2021, 176.517,39 € en 2020, 171.121,40 € à l’ordinaire et 6.601,63 € à l’extraordinaire en 2019, 146.572,24 € à l’ordinaire et 6.846,15 € à l’extraordinaire en 2018, et contre 115.545,15 € et 14.006,62 € en 2017).

La fiscalité communale a été arrêtée le 2 septembre 2019, puis complétée et adaptée, en dernier lieu le 6 novembre 2023 (taxe déchets ménagers). Elle est précisée page 12. Les crédits ont été évalués au moyen des derniers rôles exécutoires et des estimations reçues.

Compte tenu de la hauteur des bonis des exercices propre et antérieur, un prélèvement du service ordinaire de 582.000,00€ (contre 331.000,00€ en 2023, 606.823,75 € en 2022, 420.000,00 € en 2021, 655.000€ en 2020, 300.000€ en 2019) a été prévu pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire. Après cette opération, le boni global est fixé à 590.864,07€ (290.375,31€ au BI 2023, 839.870,63 € au BI 2022, 964.319,28 € au BI2021, 905.716,98€ au BI2020).

B. Service extraordinaire :

Le détail (articles budgétaires, montants, financements, observations...) figure dans le tableau « programme détaillé des investissements et de moyens de financement » annexé au budget. La notion de "projet extraordinaire" figure dans le budget communal et aux tableaux annexes, en tenant compte des codes déjà utilisés à partir de 2009. Les articles sont identiques quant aux codes fonctionnels et économiques mais se distinguent par le code projet.

Le budget présente les investissements qui devraient aboutir durant l'exercice 2024. Il comprend aussi, bien évidemment, les investissements plus habituels (équipement, maintenance, matériel, etc …).

Le boni global s’élève à 353.870,59€ (73.202,71€ en 2023, 39.280,12 € en 2022, 27.873,97 € en 2021, 22.873,97 € en 2020). Un examen attentif des éléments constitutifs interviendra à nouveau lors de l’adoption du compte 2023 et de l’injection du résultat dans le budget 2024.

Les prélèvements prévus au budget initial sur ces fonds s’élèvent, pour 2024 à 1.702.477,63 € pour le fonds de réserve Extraordinaire (1.486.409,78€ en 2023, 887.805,34€ en 2022, 804.388,50 € en 2021, 710.647,12 € en 2020, 515.820,00 € en 2019, 475.320,00 € en 2018).

Durant l’exercice 2024, il est prévu de contracter deux emprunts d’un montant total de 580.000,00 € pour couvrir la part communale des travaux d’aménagement de la maison de la Brassine et du Château de l’Avouerie, et de la réfection de la rue des Stepennes (voirie agricole). Comme indiqué précédemment, les annexes indiquent les charges intégrées au budget ainsi que les charges complètes de dette pour disposer d'une vue des incidences entières des engagements envisagés.

La commune a le souci permanent de rechercher toutes les subventions possibles, ce qui constitue une nécessité impérieuse qu'il convient de mettre en œuvre dans toutes les hypothèses, ainsi que le souligne M. le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville dans la circulaire budgétaire. Cela se traduit par un montant total de subventions afférentes aux investissements prévus de 710.238,95 € (soit 23,56 % des dépenses du service extraordinaire (Bornes de rechargement électriques POLLEC, réfection de la rue des Stepennes, travaux remplacement poutre Eglise de Hody, réfection de la rue du Centre PIC 2022-2024).

Comme indiqué ci-dessus, la situation financière et les prévisions budgétaires visent à conserver une trésorerie suffisante permettant de régler les factures des entreprises avant le versement souvent tardif des subsides (de manière à bénéficier de prix très concurrentiels).

Annexes au budget :

Les conseillers communaux ont le droit de consulter et de recevoir toutes les annexes justifiant certains crédits budgétaires. Leur communication a lieu selon les dispositions du règlement d’ordre intérieur du conseil communal (contact à prendre avec Mme Renard, Directrice générale).

# III. SITUATION DE L’ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

## POPULATION

(Population de droit, selon chiffres publiés au Moniteur belge)

Habitants au 1er janvier 2022 : 4234 (non publié au M.B.)

Habitants au 30 novembre 2023 : 4231 (Chiffres du Registre national)

**Inscription et radiations** chiffres du 01.12.2022 au 30.11.2023

**248** personnes ont été inscrites à la population dont **4** venant de l’étranger et **9** dont la demande de domicile est toujours en cours.

**28** naissances et **3** en décembre 2022 dont **17** du sexe masculin et **14** du sexe féminin.

**284** personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l’année 2023 ; dont **254** pour une autre commune belge, **10** pour l’étranger et **20** rayées d’office, c’est-à-dire parties sans laisser d’adresse et dont on ignore la résidence.

**84** personnes ont fait l'objet d'une mutation interne (changement d’adresse à l’intérieur de la commune).

## ETAT-CIVIL

**chiffres du 29.11.2022 au 30.11.2023**

* + Naissance dans la commune : **1** transcription de naissance, **1** changement de prénom et **0** changement de sexe –
	+ Décès :  **35** dont **18** du sexe masculin et **17** du sexe féminin –
	+ Mariages : **17** -
	+ Déclaration de mariage : **18**-
	+ Actes spéciaux (reconnaissance, adoption, …) : **20** dont **0** transcription de mariage -
	+ Nationalité (option de patrie, naturalisation, …) : **5 (toujours en cours)** -

##  CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal s’est rassemblé 9 fois en séance publique à la date du 30 novembre 2023 et une séance est prévue le 19 décembre 2023.

La composition politique du Conseil communal est :

PS-IC : 12 membres, MR-CDH-IC : 2 membres, CiM : 1 membre.

## COLLEGE COMMUNAL

Le Collège communal s’est réuni 43 fois à la date du 30 novembre 2023.

Entrée en fonction de Madame RENARD Alicia en tant que Directrice Générale en date du 1er avril 2021.

## TRAVAUX et INVESTISSEMENTS

Année 2023 et perspectives année 2024

INVESTISSEMENTS REALISES (et réceptionnés) **:**

* Travaux de réfection des voiries rue du Tiges et rue de l'Ourthe à Anthisnes et du carrefour formé par le Tiyou d'Hestreu et le chemin dèl Haye li Dame à Limont.

EN COURS D'EXECUTION ou ATTRIBUES **:**

* Travaux de remplacement et d’isolation de la toiture principale de l’école communale fondamentale d’Anthisnes (programme PPT) - (En attente de l’approbation du Conseil de l’Enseignement des Communes et des Provinces).
* Travaux d’aménagement de la crèche de Vien-Anthisnes (aménagement de l’étage pour l’accueil de 9 enfants supplémentaires).
* Travaux de remplacement de l’éclairage public : Phase 1 pour la zone de Tavier (Projet RESA).
* Travaux de remplacement de l’éclairage public : Phase2 pour la zone d’Anthisnes, Limont, Hody et La Rock (Projet RESA).
* Travaux d'aménagement et de restauration de la Brassine et de l'Avouerie à Anthisnes en maison des associations (Monument classé), dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural et de la Restauration d'un élément du Patrimoine (Lots 1, 2, 3bis, 3ter & 4).
* Travaux de réfection des voiries route de Villers à Hody (Partie) et rue Basse Voie à Limont et remplacement des filets d'eau Hestreux à Anthisnes.
* Maintenance des chaudières des bâtiments communaux – Années 2023, 2024 & 2025 (Consultation en cours).
* Placement d’une borne de rechargement pour véhicule électrique sur le parking du service des travaux.
* Travaux de remplacement de la toiture de l'atelier de l'Espace du Vieux Château, sise rue du Vieux Château, 6 à 4160 Anthisnes.

EN COURS D’ETUDE, D'ADJUDICATION OU A ADJUGER **:**

* Remise en état de la charpente de la toiture de l’église Saint-Pierre à Hody pour donner suite à la dégradation d’une poutre, conséquence d’une fuite d’eau en toiture (Etude en cours).
* Travaux de réparation et/ou de reconstruction du pont de Moulin sis route des Moulins à 4163 Tavier (Etude en cours).
* Remplacement de glissières de sécurité en acier galvanisé rue de la Magrée à Tavier et rue du Village à Villers-aux-Tours (Etude en cours).
* Remplacement du système de chauffage de la maison de village de Tavier et placement de panneaux photovoltaïques (Etude en cours).
* Travaux de réfection de la rue des Stepennes à Anthisnes dans le cadre d’un subside octroyé aux voiries agricoles (En attente avis DGO 3).
* Travaux d’extension du réfectoire de l’école communale fondamentale de Villers-aux-Tours (Conseil de décembre 2023).
* Travaux d’aménagement et de réfection de la rue du Centre et de l’Avenue de l’Abbaye dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2022-2024 et de « Cœur de Village » (Etude en cours).

PROJETS **:**

- Travaux de réfection et d’entretien de certaines voiries communales sur l’entité d’Anthisnes et sur fonds propres pour l’année 2024 (A déterminer, etc.).

* Travaux de remplacement de l’éclairage public : Phase 3 (Projet RESA).
* Equipement LED des bâtiments communaux.
* Placement de panneaux solaires sur la toiture de plusieurs bâtiments communaux.
* Equipement du service des Travaux (Véhicule de génie civil).

- Poursuite de la mise en conformité de l’installation électrique de certains bâtiments communaux par le personnel communal.

* Aménagement d’une cuisine à l’Espace du Vieux Château.
* Achat avec placement de nouvelles chaudières fuel.

##  SECRETARIAT

Madame Alicia RENARD a été nommée Directrice générale et est entrée en fonction le 1er avril 2021.

Le fonctionnement de l’administration communale a repris ses horaires habituels : permanences des services Etat-Civil, Population et Urbanisme sans rendez-vous sauf à la demande du citoyen, maintien du télétravail 1 jour par semaine pour les employé/e(s) qui le souhaitent, etc.

Le Secrétariat communal est accessible le lundi, le mercredi, le jeudi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 13h30, le mardi de 15h à 19h (permanence du service population), de 15h à 18h (permanence des services état-civil et urbanisme, ce dernier étant fermé le lundi).

Une permanence est également tenue par M. Jacques DOHOGNE, pour les permis d’environnement et autres questions techniques (Permission de voirie, raccordement à l’égout, etc.), uniquement sur rendez-vous.

Les numéros de téléphone des différents services administratifs et comptables :

Directrice générale : Alicia RENARD 04/383.99.90

Directrice financière : Nathalie LEQUET 04/383.99.89

Aménagement du Territoire et Urbanisme, salubrité : Marie LEGAST 04/383.99.86

Population, taxes, plans de sécurité, prévention : Bénédicte DEBAILLE 04/383.99.97

Etat-civil, étrangers, cimetières : Sonia STELLA 04/383.99.95

Etat-civil, enquêtes notariales, population, permis de conduire : Céline DARCIS 04/383.99.85

Assurances, subventions, comptabilité, Taxe secondes résidences,

Vente de bois, droit de chasse : Muriel POTTERS 04/383.99.88

Marchés publics, car communal, primes communales, gestion stocks : Christelle NEUTELERS 04/383.99.99

Patrimoine, RGPD, sarts communaux, salubrité : Alexandra LECLAIR 04/290.57.11

Personnel, enseignement : Christine SWENNEN 04/383.99.93

Salles communales, subventions, aide logistique, arrêtés Police : Aurélia KORVORST 04/383 99 94

Environnement, développement durable et rural, B.C. : Cécile FRANCOIS (remplacée par Elise Pirlet) 04/383.99.91

Finances communales, personnel, perception des taxes : Catherine SIMONS 04/383.99.98

Agence locale pour l'Emploi : Marie-France VANWIJNSBERGHE 04/383.78.43

Ecopasseur, taxe logements inoccupés : Antonin WAUTELET 04/383.99.92

Marchés publics, environnement, permission de voirie, travaux : Jacques DOHOGNE 04/383 99 82

Registre Conseil, urbanisme :  Florence BEOT 04/290 57 10

Comptabilité, budget, recettes/dépenses, fabriques d’Eglise : Mireille ROORDA 04/383 99 96

Les tâches administratives de police (permis de conduire, passeports, extraits de Casier judiciaire, …) sont accomplies au secrétariat. Outre les tâches indiquées sous d’autres rubriques du présent rapport, le Secrétariat a enregistré et traité

1395 courriers entrants (au 30/11/2023), hors documents comptables.

Certains documents administratifs peuvent être commandés via le site Internet de la commune ([www.anthisnes.be](http://www.anthisnes.be/)) ou l’application mobile (anthisnes) téléchargeable sur smartphone via l’AppleStore et le PlayStore de Google et être ainsi obtenus rapidement. À noter que la page Facebook et le compte Twitter d’Anthisnes sont toujours très actifs.

## RECETTE REGIONALE

Mme Nathalie LEQUET est le Receveur régional - Directrice financière des communes et C.P.A.S. d’Anthisnes et de Hamoir.

L’encaisse du receveur a été vérifiée par Mme et M. les Commissaires d’Arrondissement aux dates suivantes : 21 janvier 2023, 28 avril 2023 et 24 juillet 2023. Aucune observation n’a été formulée.

Le Conseil communal a pris acte des procès-verbaux de vérification dressés.

## PERSONNEL COMMUNAL

L’Administration communale compte 45 agents communaux répartis comme suit :

6 agents nommés à titre définitif à temps plein, 2 agents nommés à titre définitif à 4/5ème temps, 14 agents "A.P.E." à temps plein et 11 agents "A.P.E." à temps partiel (dont 1 agent avec subvention AVIQ), 1 agent contractuel, 7 auxiliaires d’entretien à temps partiel, 1 coordinatrice à mi-temps en matière d’accueil des enfants, 3 assistantes maternelles à mi-temps.

## ENSEIGNEMENT

**Le nombre d’enfants fréquentant les écoles communales se répartit de la manière suivante : (01/10/2023)**

                                               ANTHISNES                      VILLERS-AUX-TOURS              LIMONT-TAVIER

PRIMAIRES                                     **46**                                         48                                      58

MATERNELS                                   24                                         **29**                                    30

L’enseignement communal compte :

1 directrice,

**14** enseignants titulaires de classe à titre définitif (**13 à temps plein et 1 à temps partiel) (4 matern et 10 prim),**

**4** enseignants primaires temporaires **(deux à temps plein et 2 à temps partiel),**

**3 enseignantes maternelles à titre temporaire (une à temps plein, une à mi-temps et une à raison de cinq périodes par semaine),**

1 enseignante maternelle à charge du PO à mi-temps

8 maîtres pour les cours spécifiques :

   - Religion (une pour 3 périodes à titre temporaire) ;

   - Morale non confessionnelle **(une pour 3 périodes à titre temporaire) ;**

   - Philosophie et citoyenneté (12 périodes à titre définitif) ;

   - Éducation physique (un pour 18 périodes, à titre définitif) ;

   - Psychomotricité (un pour 6 périodes **(en congé pour 4 périodes)** à titre définitif et un pour 2 périodes, à titre temporaire – réaffectation d’office, **un pour 4 périodes à titre temporaire et pour 2 périodes à charge du PO) ;**

   - Néerlandais (**une pour 6 périodes à titre temporaire**) ;

   - Anglais (**une pour 12 périodes à titre définitif pour 8 périodes de langue et 4 périodes vacantes**) ;

  - 3 assistantes aux institutrices A.P.E. à mi-temps à charge du PO

**2** instituteurs primaires en interruption de carrière à raison d’un cinquième temps par semaine, **2 institutrices primaires** en interruption de carrière à raison de 6 périodes par semaine, 1 institutrice primaire en interruption de carrière à raison d’un mi-temps, **1 instituteur primaire en départ pour mission (inspection),** 1 institutrice maternelle en interruption de carrière à raison

2 instituteurs primaires en interruption de carrière à raison d’un cinquième temps par semaine, 2 institutrices primaires en interruption de carrière à raison de 6 périodes par semaine, 1 institutrice primaire en interruption de carrière à raison d’un mi-temps, 1 instituteur primaire en départ pour mission (inspection), 1 institutrice maternelle en interruption de carrière à raison de cinq périodes par semaine et 1 institutrice primaire en disponibilité complète précédant la retraite. ».

## Accueil Temps Libre des enfants de 3 à 12 ans.

Les activités d’accueil extrascolaire des enfants de 3 à 12 ans mises en œuvre par l’ASBL « Agence Locale pour l’Emploi d’Anthisnes » (A l’Eveil), subventionnée principalement par l’ONE, ont été poursuivies durant l’année 2023.

Les différents subsides reçus courant 2023 : O.N.E., APE, MAE, Administration communale d’Anthisnes, étaient relativement équivalents à 2022, permettant à la structure d’accueil de fonctionner avec un taux d’encadrement similaire.

Le service d’accueil comptait en 2023, une équipe de 14 animateurs et de 2 coordinatrices.  Les accueillants sont répartis sur 4 implantations scolaires (3 implantations communales et une libre).

A L’Eveil a enregistré environ 25.000 journées de présence d’enfants en 2022 dans les différentes implantations scolaires (accueil avant et après l’école). Et durant les stages, environ 1.500 journées de présences.

TRAVAIL DE LA CCA

La Commission Communale de l’Accueil s’est réunie le 21 juin 2023. Le rapport d’activités du secteur extrascolaire sur la commune d’Anthisnes pour la période 2022-2023 ainsi que le plan d’action 2023-2024 ont quant à eux été présentés lors de la CCA du 10 octobre 2023. Le programme CLE, le rapport d’activités et le plan d’action ont tous été approuvés par la commission.

PLAN D’AMELIORATION DE LA QUALITE (PAQ)

Plan initié par l’ONE visant l’amélioration de la qualité des structures d’accueil avec un programme et des objectifs définis pour une période de 5 ans.

Au départ des retours et suggestions des utilisateurs du service, nous avons travaillé avec l’équipe d’accueillants afin de dégager 3 objectifs principaux pour la période 2021-2026 :

1. Diversifier les activités proposées aux enfants durant l’accueil après l’école.

2. Augmenter la visibilité du fonctionnement de l’accueil pour les parents.

3. Développer l’autonomie et renforcer l’investissement des équipes d’accueillants via la mise en place d’une dynamique sociocratique.

L’équipe se réunit régulièrement pour travailler sur l’avancement de ce plan, en mettant en place, dans chaque implantation scolaire, des actions spécifiques en rapport avec les objectifs généraux dégagés.

Le plan a été approuvé par l’ONE.

FORMATIONS

En 2023, une formation sur l’aménagement des lieux d’accueil a été effectuée durant 2 jours (novembre-décembre 2023).

PARTENARIAT ENTRE OPERATEURS - STAGES :

Les partenariats habituels concernant les activités hebdomadaires ont pu être renouvelés en 2023.

Les périodes habituelles des stages ont été maintenues tout comme les collaborations avec les services extérieurs tels que le club de Tennis, le RSCA, Lince’danse, l’école de danse du Condroz, l’atelier Graines d’Artistes…

Une collaboration a toujours lieu avec l’Asbl « Les découvertes de Comblain » pour la création d’un stage de pêche à destination des enfants de 10 à 13 ans durant l’été.

COMMUNICATION DES ACTIVITES

La publication des activités extrascolaires hebdomadaires à destination des enfants de 2.5 à 12 ans ainsi que des informations concernant les stages se poursuit via l’agenda communal et via le dépliant « Animation Jeunes – Anthisnes » distribué en toutes boîtes tous les quadrimestres.

PROJETS

En 2023, l’ASBL a également poursuivi les différents projets déjà en cours : « Récré Jeu t’Aime », l’évaluation périodique du bien vivre ensemble dans les accueils des écoles, dîners équilibrés et locaux avec l’ASBL « Devenirs », sensibilisation du public à une consommation durable et à une alimentation saine (activités thématiques et collations durant les stages).

L’accent a été mis sur l’amélioration des aménagements des lieux d’accueil.

## LISTES ELECTORALES

Le registre des électeurs, clôturé définitivement le 1er mars 2019 en vue des élections du Parlement européen, de la Chambre et du Parlement wallon du 26 mai 2019 comprend :

Nombre d’électeurs Belges : 3217

Nombre d’électeurs UE : 29

Nombre d’électeurs résidant à l’étranger : 12

TOTAL : 3258

## CULTES

Le compte de la Fabrique d’église d’ANTHISNES (Saint Maximin) pour l’exercice 2022 approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES : 48.796,39 euros –

DEPENSES : 43.891,87 euros –

BONI : 4.904,52 euros –

Intervention communale : 36.951,99 euros

---------------------------------------------------------------

Le compte de la Fabrique d’église de VIEN (Saint Remy) pour l’exercice 2022, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES : 23.010,88 euros –

DEPENSES : 21.035,88 euros –

BONI : 1.975,00 euros –

Intervention communale : 4.610,10 euros

---------------------------------------------------------------

Le compte de la Fabrique d’église de TAVIER (Saint Martin) pour l’exercice 2022, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES : 48.005,82 euros –

DEPENSES : 46.248,92 euros –

BONI : 1.756,90 euros –

Intervention communale : Néant

---------------------------------------------------------------

Le compte de la Fabrique d’église de HODY (Saint Pierre) pour l’exercice 2022, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES : 15.594,82 euros –

DEPENSES : 11.391,98 euros –

BONI : 4.202,84 euros –

Intervention communale : 8.141,50 euros-

## CENTRE PUBLIC D’ACTION SOCIALE

Le compte CPAS pour l’exercice 2022, dressé par Mme Nathalie LEQUET, Receveuse régionale, vérifiés et acceptés par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 19 juin 2023 comporte :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compte budgétaire** | **Ordinaire** | **Extraordinaire** |
| Droits constatés | 1.165.572,06 | 9.096,88 |
| Non Valeurs | 49,50 | 0,00 |
| Engagements | 1.055.906,87 | 9.096,88 |
| Imputations | 1.050.965,30 | 9.096,88 |
| Résultat budgétaire | 109.615,69 | 0,00 |
| Résultat comptable | 114.557,26 | 0,00 |
| Engagements à reporter | 4.941,57 | 0,00 |

Intervention communale : 339.855,07 €.

Le budget initial pour l’année 2023 a été arrêté le 17 octobre 2022. Il a été modifié à deux reprises le 19 juin 2023 (ordinaire et extraordinaire) et le 20 novembre 2023 (ordinaire et extraordinaire) et présente finalement un résultat général (strictement équilibré) de 1.255.457,56 € au service ordinaire et un résultat général (strictement équilibré) de 87.744,72 € au service extraordinaire. Le montant de l’intervention communale, prévue initialement à 339.855,07 € reste inchangé sur l’exercice 2023.

Il en résulte des projets orientés sur la mise à l’emploi, sur l’accompagnement des seniors et sur la lutte contre la pauvreté infantile (qui continue nonobstant le projet de « parrainage » dans sa forme initialement envisagée du moins). A l’extraordinaire le projet de transformation de l’ancien siège du CPAS en logement de transit doit être repensé du fait de son coût excessif.

Par ailleurs, les réseaux et les associations demeurent des acteurs incontournables de la cohésion sociale. Le CPAS doit être à la fois un acteur de terrain et le moteur de cette dynamique de réseau. C’est pour cette raison qu’il collabore avec divers services ou associations : Plan de Cohésion sociale, la Teignouse, le GAL, l’OAL, l’AIS, l’AIGS, …

Notons aussi la poursuite du dialogue avec les CPAS limitrophes, notamment ceux de Hamoir, Comblain-au-Pont, Clavier, Modave, Ferrières et Ouffet.

Le service de soutien psychologique développé en partenariat avec l’Association Interrégionale de Guidance et de Santé s’est poursuivi en 2023 sous une forme renouvelée (dite « psychologue de 1ère ligne »).

Cette année, suite à la crise ukrainienne, il y a encore 3 personnes qui bénéficient de l’AERI.

Soulignons encore en 2023 la tenue du Salon du Bien Vieillir sur le territoire de la commune, après l’édition 2022 qui se déroulait à Modave. La thématique portait sur « Les clés pour sortir de chez soi ».

Statistiques 2020-2022 de l’activité du CPAS :

Pour rappel, ces statistiques portent sur les trois exercice précédents (2020, 2021, 2022). Elles contribuent à éclairer les enjeux actuels du CPAS avec des tendances pluriannuelles.

1. Seniors

REPAS : une chute de 10% en 2022 (6400 à 5800) qui s’explique par le changement de fournisseur – Hausse constatée courant 2023, qui impacte d’ailleurs le budget de l’exercice actuel (voir la modification budgétaire ordinaire n°2 2023)

AIDES FAMILIALES : grande stabilité. A noter toutefois la pénurie d’aides familiales, malgré une nouvelle convention signée avec l’ASD, en plus de l’ADMR et de la CSD.

Soulignons encore qu’en 2023, le CPAS d’Anthisnes a coordonné le salon « Bien Vieillir » sur le thème ‘Les clés pour sortir de chez soi ». Celui-ci fut un beau succès, aussi bien par la qualité des exposants et intervenants que pour l’intérêt suscité auprès du public.

CONCLUSION : l’activité seniors offre une certaine stabilité. C’est toutefois un secteur qui demande beaucoup de temps au travailleurs social : café papote, été solidaire, … et qui se complexifie aussi avec notamment la question du coût des maisons de repos et la désignation d’administrateurs.

En 2023, 30 personnes ont été suivies de façon régulière par l’assistante de vie.

1. Energie

On voit clairement un effet « hausse du coût de l’énergie » en 2022. Avec un passage de 190 à 260 dossiers – cela représente une hausse de 37% en un an.

La perte du tarif social pour les bénéficiaires du statut BIM au 1/07/2023 s’est fait ressentir.

1. Surendettement

TOTAL : la tendance est stable à +/- 13 dossiers/an

Glissement de la médiation vers le règlement collectif de dettes : on constate en 2022 que le suivi en RCD augmente. C’est un point à suivre, avec une complexification des situations rencontrées.

Le GILS, auquel nous sommes affiliés, collabore régulièrement pour assurer le bon fonctionnement juridique des demandes d’aide et nous nous en félicitons.

La hausse du coût de la vie (courses, énergie) a une incidence sur le budget et amène des difficultés dans le paiement des factures courantes.

1. Intégration sociale

TOTAL : augmentation constante des dossiers : 24, puis 29, puis 33 (2022) soit +37% sur les 3 années

ADULTES : augmentation en palier : 13, puis 18, stabilisé l’année suivante, soit +38% sur les 3 années – constat que les sorties sont rapidement remplacées par des entrées, ce qui représente un « stock de dossiers » stable et à la hausse. Avec la question de la spécificité du public adulte (absence de projets de vie, assuétudes, ...). A noter que les sorties sont en partie liée à la politique de mise à l’emploi qui permet en moyenne de remettre au travail une personne annuellement.

ETUDIANTS : stable 8, puis 6, puis 9 – un public plus stable « l’école entraîne le CPAS qui entraîne l’école etc … » - c’est souvent un public retenant l’attention du Conseil qui est convaincu que la scolarité est un facteur de réussite sociale.

SANS ABRIS : stable et marginal 2 puis 1 puis1 ;

AERIS : 1 puis 4 puis 5 soit une hausse de 400% ! Le lien avec l’Ukraine est évident, et cela témoigne que les crises actuelles continuent à impacter le fonctionnement de notre CPAS. A noter que cette population semble se sédentariser à mesure que le conflit perdure. Une contrainte est que cela nécessite bien souvent d’octroyer une aide en échangeant en anglais, ce qui n’est pas « naturel » pour les travailleurs sociaux et demande de leur part un effort d’apprentissage.

CONCLUSION : si nous faisons abstraction des AERIS c’est le public adulte qui augmente le plus sur la période 2020-2022.

1. Insertion socio-professionnelle (article 60/économie sociale)

En introduction, nous restons très dépendants de « l’employabilité » des personnes avec un stock réduit. La thématique du séminaire vise à rencontrer cette question.

ETP mis à l’emploi : nous constatons une grande variabilité d’une année à l’autre. 2022 apparaît comme « prolifique » avec 2,4ETP alors que les années précédentes cela tourne autour de 1ETP. Notons que l’année 2023 devrait confirmer la tendance 2022.

JOURNEES PRESTEES EFFECTIVEMENT PAR ETP : qualitativement une année se démarque (2021) avec 221 jours prestés. Les autres années (2020 et 2022) sont plus basses avec 160 jours prestés.

CONCLUSION : l’insertion reste un axe délicat à mettre en œuvre car le stock de départ est faible à Anthisnes.

En même temps il faut remettre les choses « à l’échelle » : tenant compte des 18 RIS nous avons 13% de ce public mis à l’emploi en 2022.

A noter : les personnes qui passent par une mise à l’emploi ne reviennent pas directement au CPAS, contrairement à une croyance habituelle.

Au terme du séminaire organisé en septembre 2023, le conseil est persuadé qu’un enjeu important du CPAS dans les années à venir est bien celui de l’activation des bénéficiaires.

L’ouverture d’une antenne de la maison de l’emploi depuis cette fin d’année peut contribuer à renforcer la concrétisation de cet enjeu, en lien également avec l’agence locale pour l’emploi.

En 2023, 4 personnes sont mises à l’emploi via un contrat article 60.

Une personne qui a été mise à l’emploi en 2022 s’est vu proposé un CDI à l’issu de ce contrat qui fut donc un réel tremplin tant sur le plan professionnel pour la personne que sur le plan social.

1. Conclusions globales des statistiques :

Le CPAS d’Anthisnes est marqué par une stabilisation de certaines secteurs (seniors, surendettement) mais avec une complexification croissante des situations rencontrées.

D’autres secteurs (énergie, intégration sociale, …) connaissent des hausses « importantes à l’échelle du CPAS », ici aussi avec des situations complexes.

Par contre il n’y a pas de véritable diminution des demandes.

Pour terminer, soulignons quelques autres initiatives :

* Un panier « cadeau » pour les fêtes de fin d’année ;
* Un bon d’achat de 50/75/100 euros par enfant pour la rentrée scolaire ;
* La prise en charge des repas chauds distribués une fois par semaine par Devenirs en cuisine dans les écoles d’Anthisnes ou autres pourvu que les parents soient suivis par nos services ;
* L’ILA d’Anthisnes continue d’assurer l’accueil des candidats réfugiés (hors Ukraine) avec un turn over important des occupants qui complexifie la qualité du travail social ;
* La mise à disponibilité de logements d’urgence, en ce compris en partenariat avec d’autres CPAS ;
* La tenue d’Eté solidaire qui permet de mettre en place des activités de solidarité intergénérationnelle (travaux de jardinage, excursion et banquet pour les seniors).

**COMPTABILITE COMMUNALE**

Le compte communal pour l’exercice 2022, dressé le 11 juillet 2023 par Mme Nathalie LEQUET, Receveuse régionale a été accepté par le Conseil communal en séance du 28 août 2023 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ORDINAIRE | EXTRAORDINAIRE |
| - Droits constatés | 7.727.457,75 | 2.332.627,13 |
| - Non-valeurs | 39.780,88 | 0,00 |
| - Droits constatés nets : | 7.687.676.87 | 2.332.627,13 |
| - engagements de dépenses : | 6.608.555,04 | 3.375.969,78 |
| - imputations comptables : | 6.458.260,59 | 1.144.801,69 |
| - **résultat budgétaire** : | 1.079.121,83 | -1.043.342,65 |
| - **résultat comptable** : | 1.229.416,28 | 1.187.825,44 |

Le journal budgétaire comporte 5.242 écritures (pour l’exercice 2023), passées par le service Finances et le service Recette.

Le budget communal pour l’exercice 2023 a été arrêté le 21 décembre 2022 et a été modifié le 5 octobre 2023. Au terme de la modification budgétaire telle que réformée par la Tutelle, il présentait les résultats suivants :

 ORDINAIRE (€) EXTRAORDINAIRE (€)

En recettes générales : 7.487.790,49 € 4.531.234,71 €

En dépenses générales : 6.736.967,93 € 4.497.568,59 €

Solde : 750.822,56 € 33.666,12 €

## FISCALITE COMMUNALE

La fiscalité communale spécifique à l’exercice 2023 a été revue et arrêtée par le Conseil communal en séance du 2 septembre 2019 et pour une durée de 5 ans.

En ce qui concerne la taxe communale sur les déchets pour l’exercice 2023, la partie forfaitaire reste la même : 82,00 € pour les personnes isolées, 117,00 € pour les ménages constitués de 2 personnes et pour les secondes résidences, 152,00 € pour les ménages constitués de 3 personnes et plus. La partie forfaitaire de la taxe comprend 50 kg par habitant par an de déchets résiduels et 25 kg par habitant par an de déchets organiques, un quota de 30 levées par an et par ménage dont maximum 12 vidanges de déchets résiduels et 18 levées de déchets organiques, un rouleau de sacs PMC ainsi que l’accès au réseau des recyparcs et des bulles à verre, la collecte des sapins de Noël et une participation aux actions de prévention et de communication.

La partie proportionnelle est liée au nombre de levées du ou des conteneurs.

Le taux est fixé comme suit :

0,79 € par levée supplémentaire de conteneur ;

0,20 € par kg pour les déchets ménagers résiduels jusqu’à 80 kg par habitant par an ;

0,35 € par kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 80 kg par habitant par an ;

0,15 € par kg de déchets ménagers organiques ;

Divers rôles des taxes communales ont été arrêtés et rendus exécutoires durant l’année 2023, conformément aux dispositions légales et réglementaires dont

* Enlèvement et traitement des déchets ménagers : partie forfaitaire, rôle principal relatif à l’exercice 2023, 1843 articles pour un montant net de 213.84,00 € (un certain nombre de demande de réduction pour "revenus modestes" ont été traités y compris les demandes accordées automatiquement sur base des années antérieures). Partie proportionnelle, rôle principal à l’exercice 2022**,** 1848 articles pour un montant total de 54.410,43 € ;
* Secondes résidences 2022 : 19 articles pour un montant total de 10.000,00 € (ex 2023) ;
* Versage sauvage : Aucun article en 2023 **;**
* Force motrice 2023 : 9 articles pour un montant total de 16.940 € ;
* Séjour 2023 : 10 articles pour un montant total de 4.042,50 € ;
* Distribution à domicile d’écrits publicitaires ou commerciaux non adressés 2022 : 40 articles pour un montant total de 12.972,94 € ;
* Taxe sur les immeubles inoccupés 2022 : 6 articles pour un montant total de 12.588,00€ ;
* Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier : 2600 centimes (exercices 2020 à 2025 inclus) ;
* Taxe communale additionnelle à l’impôt des personnes physiques : 8,5 % (exercices 2020 à 2025 inclus).

## HYGIENE ET SECURITE

 NEANT

## INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE

L’inspection médicale scolaire fonctionne régulièrement.

Elle est assurée par l’équipe agréée du Centre Provincial installé route de Dinant, 106 à 4557 Tinlot

Outre des examens médicaux annuels systématiques de l’ensemble des classes de 1ère et 3ème maternelles, de 2ème et 6ème années primaires, un examen de la vue est réalisé dans le cadre de la 4ème année primaire et des examens sélectifs peuvent être demandés par le centre.

## EAUX ALIMENTAIRES

Pour rappel, c’est la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.) qui est propriétaire et gestionnaire de l’ensemble des installations de distribution d’eau sises sur le territoire de la Commune. Des travaux de pose de conduites sont effectués régulièrement pour remplacer les tronçons vétustes.

À partir du 1er janvier 2022, le prix du m³ d’eau distribuée par la CILE est établi comme suit :

CVD : Coût Vérité de Distribution : 2,9953€/m³

CVA : Coût Vérité d’Assainissement : 2,3650€/m³ (hors exonération/exemption)

La redevance annuelle est calculée selon la formule suivante : (20 x CVD) + (30 x CVA) et est composée comme suit :

•    redevance annuelle à la distribution : 20 x CVD

•    redevance annuelle à l’assainissement : 30 x CVA

Le calcul du prix de l’eau s’effectue selon la tranche de consommation annuelle de la manière suivante :

•    Consommations de 1 à 30m³ : 50% CVD par m³

•    Consommations de 31 à 5.000m³ : 100% CVD + CVA par m³

•    Consommations de 5.001 à 50.000m³ : 90% CVD + CVA par m³

•    Consommations de 50.001 à 100.000m³ : 85% CVD + CVA par m³

•    Consommations de 100.001 à 200.000m³ : 80% CVD + CVA par m³

•    Consommations de 200.001 à 375.000m³ : 70% CVD + CVA par m³

•    Consommations supérieures à 375.000m³ : 50% CVD + CVA par m³

•    Une contribution au fonds social de l’eau de 0,0321€ est perçue sur chaque m³ consommé

•    TVA de 6%

La facturation de votre consommation est équitablement établie au prorata du nombre de jours couverts par chacun des tarifs en vigueur.

## MALADIES CONTAGIEUSES

 NEANT

## SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE

Aucun arrêté d’insalubrité n’a été pris ou modifié durant l’année 2023.

## PLAN GENERAL D’URGENCE ET D’INTERVENTION COMMUNAL (PGUI)

Le Plan Général d’Urgence et d’Intervention communal a été agréé par le Conseil communal le 15 octobre 2009 et approuvé en date du 7 décembre 2009.

La mise à jour de ce document est à nouveau poursuivie durant l’année 2023, par la vérification des informations personnelles qu’il comporte (noms, adresses, numéros d’appel, etc.), et notamment par l’ajout d’informations et la mise en page modernisée l’enrichissement du plan communal figurant sur le portail de sécurité mis en place par l’intermédiaire de M. le Gouverneur de la Province.

La commune a adhéré à BE-Alert et a invité les habitants à s'inscrire pour recevoir l'information tant en cas de déclenchement du Plan général communal d'urgence et d'intervention qu'en matière de sécurité (travaux, situation particulière n'exigeant pas le déclenchement d'une phase d'urgence, …).

Par ailleurs, il est procédé en cette fin d’année à l’engagement d’un fonctionnaire PLANU conjoint aux 10 communes de la Zone de Police du Condroz.

## SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) s’assure quotidiennement que les règles élémentaires de sécurité soient respectées par le personnel ouvrier et que le matériel mis à disposition soit conforme. Il exerce une surveillance constante et agit en permanence, avec le responsable du Service des Travaux, pour veiller à la sécurité sur les lieux de travail.

Durant ces visites, le conseiller en prévention s’assure de l’absence évidente d’un quelconque danger pour l’occupant et veille à la conformité du contenu des pharmacies présentes dans les bâtiments communaux.

Comme chaque année, le SIPPT accompagne le Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT), durant ses missions du Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT) et s’assure du suivi des rapports de visite.

Le rapport annuel de sécurité a été rédigé, présenté au Collège communal.

Les contrôles obligatoires en matière de sécurité et de bien-être ont été réalisés par des organismes agréés. La liste exhaustive et annotée (de l’état de réalisation et/ou de préparation) en est établie, ainsi que des remarques figurant dans les rapports reçus.

L’inventaire de l’amiante, réalisé par l’organisme agrée AIB–Vinçotte est suivi régulièrement par l’agent en charge de la prévention. Les pictogrammes existants sont régulièrement contrôlés et éventuellement remplacés par la même personne.

Pour toutes les procédures d’achat de matériel par le Service des Travaux, le SIPPT est consulté à chaque étape du marché et rend un avis sur base des règles de sécurité applicables. Il établit également l’analyse des risques pour tout nouveau matériel acquis.

## PERMIS D’ENVIRONNEMENT

Nombre et répartition des autorisations d’exploiter accordées en 2023 :

AUCUN dossier de permis d’environnement de classe 1 n’a été traité. -

AUCUN dossier de permis unique de classe 1 n’a été traité.

AUCUN dossier de permis d’environnement de classe 1 n’est en cours de traitement. -

AUCUN dossier de permis unique de classe 1 n’est en cours de traitement. -

AUCUN dossier de permis d’environnement de classe 1 n’a été refusé. -

AUCUN dossier de permis unique de classe 1 n’a été refusé. -

DEUX dossiers de permis d’environnement de classe 2 ont été traités. -

UN dossier de permis unique de classe 2 a été traité. -

AUCUN dossier de permis d’environnement de classe 2 n’est en cours de traitement. –

AUCUN dossier de permis unique de classe 2 n’est en cours de traitement. -

AUCUN dossier de permis d’environnement de classe 2 n’a été refusé. -

UN dossier de permis unique de classe 2 a été refusé.

VINGT-SIX déclarations environnementales de classe 3 ont été jugées recevables. -

TROIS modifications de permis d’environnement ou déclaration de classe 3 (Cession totale ou partielle d’exploitation) ont été actées. –

DEUX enquêtes relatives à des projets organisés par le Service Public de Wallonie ou par des communes limitrophes ont été organisées. -

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

**Permis d’urbanisme**

Nombre et répartition des permis d’urbanisme du 01 novembre 2022 au 31 octobre 2023 :

Trente-six permis d’urbanisme ont été délivrés par le Collège communal dont seize nouveaux logements

Un permis d’urbanisme ainsi qu’un permis d’urbanisation ont été refusés par le Collège communal

Quatre permis d’urbanisme ont été délivrés par la Fonctionnaire déléguée de l’urbanisme

Aucun permis d’urbanisme n’a été délivré par la Gouvernement Wallon (Tutelle)

Aucun permis d’urbanisme n’a été refusé par la Fonctionnaire déléguée à l’urbanisme

Aucun permis d’urbanisme n’a été jugé irrecevable par le Collège communal

Un permis d'urbanisme a été abandonné

**Mesures de publicité organisées du 01 novembre 2022 au 31 octobre 2023** :

Douze annonces de projets liées à des permis d’urbanisme ont été tenues

Sept enquêtes publiques liées à des permis d’urbanisme ont été tenues

Cent onze demandes de renseignements émanant de notaires ont fait l’objet de recherches et de correspondances.

Onze divisions de biens ont fait l’objet d’un avis émis par le Collège.

## POLICE ET SURETE

La zone de Police du Condroz, résultant de l’organisation d’une police intégrée structurée à deux niveaux, est opérationnelle depuis le 1er janvier 2002 et comprend les Communes d’Anthisnes, Clavier, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot.

Le Conseil de Police s’est réuni 6 fois et le Conseil zonal de sécurité n’a pas eu lieu durant l’année 2023.-

Le Collège de Police, composé des Bourgmestres des dix Communes, s’est réuni à 17 reprises durant l’année 2023.-

La police locale est composée de Messieurs Vincent HOUYOUX, Jonathan LAIXHAY et Arnaud LAUREYS, Inspecteurs.

La réforme de la Sécurité civile, initiée par la loi du 15 mai 2007, s’est poursuivie par le passage des Services Régionaux d’Incendie de Huy et de Hamoir dans la zone de secours III HEMECO.

Une convention a été passée, le 2 juillet 2015, avec la Province de Liège, désignant une fonctionnaire sanctionnatrice dans le cadre des sanctions administratives communales, infractions environnementales et infractions de voiries communales.

Une autre convention de collaboration a été passée, en 2016, avec la Ville de Huy dans le cadre de l’affectation d’un médiateur à la mise en place et l'application, sur son territoire communal, de la procédure de médiation, telle qu'elle est prévue dans le cadre des sanctions administratives communales.

Conseil de Police de la Zone du Condroz : ont été désignés à la séance du conseil communal du 03 décembre 2018 MM. Michel EVANS et Aimé CLOSJANS, outre le Bourgmestre qui siège également au Collège de Police.

## ECLAIRAGE PUBLIC

L’année 2023 a été calme au niveau de l’entretien de l’éclairage public sur l’entité d’Anthisnes. Beaucoup moins de réclamations et de plaintes ont été dénombrées. Ceci tient lieu au fait qu’en 2018, compte tenu de l’état vieillissant du parc lumineux, RESA a décidé de remplacer une très grosse majorité des lampes sur l’entité (*900 sur les 1200*). Ces remplacements ont été effectués en partie à charge du Gestionnaire du Réseau de Distribution.

De plus, par décision du 7 mai 2021, le collège communal a décidé de commander à RESA le renouvellement du parc d’éclairage public dans l’ancienne commune de Tavier (*Tavier, Limont, Berleur, Xhos et Moulin*). Les anciennes lampes au sodium dans ces hameaux ont été remplacées par des lampes Leds moins énergivores.

Il a été également décidé au collège communal du 15 septembre 2023 de commander à RESA le renouvellement du parc d’éclairage public pour la zone d’Anthisnes, Limont, Hody et La Rock.

Le remplacement des anciennes lampes au sodium par des Leds se poursuivra en 2023, un budget de 60.000 € a été prévu au budget extraordinaire 2024.

L'entretien ordinaire représente néanmoins toujours un coût assez élevé compte tenu de l’augmentation des tarifs de l’intercommunale RESA. Le budget communal prévoit les montants requis.

L’entretien a toujours lieu cinq fois par an. Les interventions ont lieux les 1ère, 10ème, 22ème, 34ème 43ème semaines de l'année.

## RAPPORT DES COMITES ET COMMISSIONS

La Commission Paritaire Locale de l’Enseignement s’est réunie deux fois, les 22 juin et 25 septembre 2023, pour la mise en place de l’organisation de l’enseignement communal et les questions d’encadrement de l’école communale.

Le Comité de concertation Commune – CPAS s’est réuni deux fois au cours de l’année 2023.

La Commission consultative de l’Aménagement du Territoire et de la Mobilité, fusionnée avec la Commission Locale de Développement Rural, s’est réunie huit fois entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

La Commune participe à la gestion et aux activités de plusieurs associations d’initiative communale (dont l’Agence Locale pour l’Emploi, La Ferme de Tavier, L’Avouerie d’Anthisnes/Maison des Associations, etc.), qui ont tenu diverses réunions et assemblées au cours de l’année.

Des partenariats – créés précédemment – sont poursuivis, tels que : le Plan de Cohésion sociale, Infor-Jeunes de Huy, l’Académie de Musique Ourthe-Amblève, le GAL Pays des Condruses, l'association de communes « Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève ».

L’A.S.B.L. qui gère la crèche communale "L'Enfant'In, créée en 2018 par la commune et le CPAS, a tenu un Organe d’administration et une Assemblée générale le 27 avril 2023.

## PATRIMOINE COMMUNAL

Vente de bois marchand soumis au régime forestier réalisée le 6 octobre 2023 pour un montant total de 60.337,40 €

Sarts communaux : 40 terrains sont actuellement loués ; ils s'étendent sur une superficie totale de 52ha 87a 57ca pour une redevance annuelle totale de 5.200,56 €. Un nouveau cahier des charges a été décidé par le Conseil communal en date du 08 octobre 2015 pour une application au 01er janvier 2016. Les occupations des sarts ont fait l’objet d’un acte notarié devant le notaire GILLAIN en date du 1er février 2016. Les occupations ont été entérinées pour une période de 9 ans.

En date du 29 janvier 2020, le Conseil communal a décidé de mettre fin au droit d’occupation du sart n°3 « Vierge Marie » initialement octroyé à Monsieur Frédéric SIMON et de céder ce droit à l’ASBL Terre et Union (numéro d’entreprise BE0682.872.971) en vue de la mise en place d’un projet de maraîchage.

Sarts communaux : location de 7 sarts communaux supplémentaires à Monsieur Georges CHANTRAINE d’une superficie de 11.336m². La location est consentie à titre gratuit en contre partie du nettoyage et de la remise en état des parcelles par le locataire.

Vente de la parcelle cadastrée division 1 section A numéro 34 sise à ANTHISNES, Al Begasse au profit de Monsieur Henri WILLEMS et Monsieur WAUTERS Jan et Madame PEUMANS pour un montant de 6861,00€

Le Conseil Communal a marqué son accord sur la conclusion d’un bail emphytéotique portant sur une partie de parcelle d’une contenance mesurée de cinq cent vingt-huit mètres carrés (528m2) à prendre sur une parcelle sise à Anthisnes, Rue Basse voie actuellement cadastrée comme terrain troisième division, section B numéro 20P pour une contenance imposable de quatre mille cent huit mètres carrés (4.108m2) à laquelle l’identifiant parcellaire troisième division, section B 20 S P0000 a été attribué, pour une durée perpétuelle dans la mesure et tant que substituera sa finalité de domanialité publique, en l’occurrence actuelle à savoir « parking de l’implantation scolaire, rue Basse Voie » et pour un canon annuel de 200 €.

Le Conseil Communal a marqué son accord sur une modification de voirie communale située à 4163 TAVIER, rue du Baty. Suite à cette modification, une partie de cette voirie sera cédée à titre gratuit à la Commune d’Anthisnes.

## BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La bibliothèque communale est gérée par l'A.S.B.L. "La Ferme de Tavier".  Elle est installée à Hody, Grand’Route de Liège, 13.

Au 1er janvier 2013, elle a obtenu sa reconnaissance dans la nouvelle législation (décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques du 30 avril 2009, et l’arrêté du 19 juillet 2011), avec un Plan Quinquennal de Développement de la lecture (PQD) qui couvrait les années 2013 à 2017. En mars 2022, elle a obtenu le maintien de sa reconnaissance en sa qualité d’opérateur direct de catégorie 1, avec un nouveau PQD pour les années 2021 à 2025.

Quelques chiffres pour 2023 (au 15 novembre)

- 1303 usagers individuels ont profité des services de la bibliothèque.

- 26069 ouvrages ont été empruntés par les usagers.

- 69 personnes ont fréquenté les permanences informatiques et 55 personnes ont fréquenté les formations en informatique

- 1089 nouveaux ouvrages ont été mis en rayon et 440 autres ont été élagués pour rajeunir les collections.

Voici un rapide aperçu des actions menées en 2023 (chiffres au 15 novembre):

- L’année 2023 a été marquée par le départ de la bibliothécaire Julie Haine. Elle est remplacée par la bibliothécaire Julie Antipine

- La bibliothèque a accueilli 16 visites de classes dans ses locaux, et a proposé aux enfants de nombreuses animations sur-mesure (Animations sur les contes détournés, les mangas, théâtre d’ombres, les monstres dans les albums de jeunesse…).

- La bibliothèque a participé à une activité PECA (Parcours d’Education Culturelle et Artistique) sur le kamishibaï (théâtre à histoires). Les bibliothécaires sont allées avec un vélo-kamishibaï raconter des histoires aux enfants de maternelles et de début de primaire dans les 4 écoles de la commune.

- Les enfants de 1ère maternelles de chaque école ont vécu une animation sur l’album jeunesse « Ribambelle » de Mathilde Brosset, et ont reçu l’album en cadeau (action réalisée dans le cadre du parcours lecteur/lectrice de la FWB).

- Une animation « Plus de Place » de Loïc Gaume a été faite dans une classe de 1ère maternelles.

- Le « Prix Versele » a été présenté et distribué dans toutes les classes des écoles du territoire d’Anthisnes.

- Le projet des « Petits Ambassadeurs du Livre » (lectures à voix haute et individualisées en classe), déjà en cours à l’école communale d’Anthisnes et à l’école libre Saint-Maximin, a démarré à l’école de Villers-aux-Tours.

- Les tout-petits de la crèche ont reçu 8 animations-lectures.

 - 9 ateliers du livre créatif ont eu lieu les premiers samedis du mois à la bibliothèque et ont rassemblé plus de 50 enfants.

- 27 personnes ont participé aux animations « Lactofermentation » et « Heure du Conte » pour l’événement de la Fureur de Lire.

- Le club de lecture « Odyssée Lire » s’est rassemblé lors de 5 séances dans les locaux de la bibliothèque.

- Les bibliothécaires sont allées faire 18 animations à « L’Eveil » lors des congés scolaires.

- La classe de P5-P6 de Villers-aux-Tours est venue présenter à la bibliothèque son livre « Fable au carré » et toutes les étapes de sa conception.

- Les élèves de l’école Saint-Maximin sont venus à la bibliothèque présenter leur kamishibaï, crée dans le cadre du PECA en collaboration avec l’artiste anthisnoise Nancy Pierret.

- Nadine Fabry, écrivaine et artiste anthisnoise, est venue présenter aux usagers de la bibliothèque son livre « Un lutin sur l’appui de fenêtre ».

## COMMUNICATION et INFORMATION

Durant l’année 2023, l’information à la population s’est poursuivie par le biais du **nouveau** site internet, de la page Facebook, du compte Twitter et d’une page Instagram, ainsi que d’une appli, relativement actifs. Un compte LinkedIn a été créé en octobre 2023 afin d’élargir la publicité en matière d’offre d’emploi.

L’information s’est poursuivie par :

* 6 avis « Le Bulletin – Infos » distribués dans les boites aux lettres ;
* Quatre numéros du Bulletin communal (100 à 103).
* Depuis la mise à jour du nouveau site communal, l’accès aux newsletters n’est plus possible.

## DIVERS

a) Enquêtes publiques :

Aucune enquête de commodo et incommodo n’a été organisée

Une enquête publique a été organisée pour la modification d’une voirie communale.

Aucune enquête publique concernant les Fabriques d’églises.

DEUX enquêtes relatives à des projets organisés par le Service Public de Wallonie ou par des communes limitrophes ont été organisées. -

Une enquête publique a été organisée concernant un dossier de permis d’environnement de classe 2.

b) Permission de voirie

Aucun dossier avec avis favorable n’a été traité dans le cadre d’une demande de permission de voirie.

Aucun dossier avec avis défavorable n’a été traité dans le cadre d’une demande de permission de voirie.

c) Primes communales

Deux dossiers de prime communale à l’Habitation.

Zéro dossier de prime communale à la plantation d’une haie.

Zéro dossier de subvention à la création et à la modernisation des gîtes ruraux, gîtes à la ferme, meublés de tourisme et chambre d’hôtes.

d) Logement

Recensement des immeubles inoccupés en 2023 :

1 immeuble en 2ème constat, 2 en 4ème constat et 1 en 5ème constat et 1 en 6ème constat.

e) Energie

Du 01/11/2022 au 20/11/2023 :

16 formulaires de déclaration PEB initiale

10 formulaires de déclaration PEB simplifiée

4 formulaires d’exception PEB

f) Aide logistique et mise à disposition de matériel communal

Le nombre de mises à disposition de matériel aux associations s'est élevé à 43 pour l’année 2023.

Le nombre de mises à disposition de matériel aux particuliers s'est élevé à 19 pour l’année 2023.

Le nombre de mises à disposition de matériel aux membres du personnel communal s'est élevé à 2 pour l’année 2023.

Le nombre d’aides logistiques aux associations s'est élevé à 42 pour l’année 2022.

L’évaluation financière pour la mise à disposition du matériel et pour l’aide logistique est estimée à 6069.86 € pour l’année 2023.

## REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)

L’agent engagé en tant que DPO a suivi les formations dispensées par l’Union de Ville et Commune de Wallonie durant l’année 2020.

Suite à ces différentes formations, il a été décidé que l’administration communale devait procéder à la mise en conformité du RGPD, celui-ci étant en vigueur depuis le 25 mai 2018, il semblait opportun d’établir une procédure afin de remédier à cela.

Pour ce faire, il est convenu que :

* Le Directeur général faisant fonction assurait la coordination du projet, en veillant notamment à l’implication de l’ensemble des services ;
* La DPO devait fixer un cadre commun à la commune et au CPAS et assurer une veille juridique auprès des agents ;
* Chaque agent est responsable pour les matières qui le concernent.

L’Administration doit d’une part, mette en place un registre de traitement et veiller à sa mise à jour quotidienne. Ce dernier correspond à la matérialisation de la cartographie des traitements de données. D’autre part, celle-ci doit veiller au respect des grands principes du RGPD et doit être en mesure de démontrer sa bonne application.

Pour ce faire, une formation a été dispensée à tous les membres du personnel de l’Administration afin de garantir une plus grande sécurité dans le traitement des données à caractère personnel.

Actuellement, la Charte relative à l’utilisation des données personnelles par l’Administration communale et le CPAS d’Anthisnes a été rédigée et est disponible sur notre site internet mais également affichée aux valves communales et aux valves du C.P.A.S.

Au niveau du registre de traitement des données à caractère personnel, 53 fiches ont été rédigées.

-:-:-:-:-:-:-:-

-:-:-:-:-:-

-:-

Présenté en séance publique du Conseil Communal, le 19 décembre 2023 avant que le Conseil communal ne délibère sur le projet de budget de l’exercice 2024.

Par le Collège,

 La Directrice générale, Le Bourgmestre,

 RENARD A.- TARABELLA M.-